COMMUNE DE
SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

PIÈCE N° 4.1

ZONAGE - 1/5000

PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION	PUBLICATION
26/08/2022	05/12/2025	23/09/2026	

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du
Le
Maire,

AGENCE UH
Place du Marché
17610 SAINT-SAUVANT

- HAIE OU ALIGNEMENT D'ARBRES PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- EMPLACEMENT RESERVE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE BOISE CLASSE DE L'ARTICLE L113-1 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE LIBRE OU A PLANTER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-43 DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR A ORIENTATION D'AMENAGEMENT
- RETRAIT LE LONG DES VOIES CLASSEES A GRANDE CIRCULATION DE L'ARTICLE L111-6 DU CODE DE L'URBANISME
- ELEMENT DE PATRIMOINE BATI PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- ELEMENT DE PATRIMOINE NATUREL PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- BATIMENT INVENTORIE POUR UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN LOGEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L151-11.2° DU CODE DE L'URBANISME
- Ua : SECTEUR URBANISE MIXTE DU COEUR DE BOURG ANCIEN
- Ub : SECTEUR URBANISE A DOMINANTE RESIDENTIELLE
- 1AUh : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL A COURT TERME
- A : ZONE AGRICOLE
- N : ZONE NATURELLE
- Ne : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS

0 500 1 000 m

Emplacement reservé

ER	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER n°1	Agrandissement de la voie	850 m²	commune

